



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-FUSCIEN
du 1^{er} septembre 2010

Présents :

Monsieur Dominique de THÉZY
Madame Beatrice HÉNIN
Monsieur Alain BACRO
Madame Aline CHOQUET
Monsieur Jackie VANBELLE
Monsieur Henry-Paul FIN
Madame Marie Alix LEFEBVRE

Monsieur Jean-Claude PINCHON
Madame Catherine LECLERCQ
Monsieur Jacques PINTE
Madame Corinne BELVALETTE
Monsieur Stéphane CALLIES
Madame Claudette JOLY-COTREL

Pouvoirs :

Madame Christelle SURGET donne pouvoir à Madame Corinne BELVALETTE.
Monsieur Jacques PINTE est excusé.

- Monsieur le maire ouvre la séance et demande à ajouter un point à l'ordre du jour, qui est accepté par l'Assemblée. Cela concerne la désignation de membres chargés de suivre l'exécution de la convention RPI entre les trois communes de Sains en Amiénois, Estrées sur Noye et Saint- Fuscien.

- Madame Catherine LECLERCQ accepte la charge de secrétaire de séance.

1) Le compte-rendu du conseil municipal du 8 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité des voix après avoir ajouté au paragraphe 3) ligne 4/ 560 m² après soit.

2) Monsieur le Maire explique que Monsieur Arnel BALESDENS a demandé l'acquisition d'un terrain communal « sis Chemin de la Vallée », il l'entretient depuis 30 ans. Il est donc proposé au conseil de lui vendre 25 €/m². Il devra en outre s'acquitter des frais d'actes.

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité des voix, la vente de ce terrain et Monsieur le Maire à signer tous documents.

3) Monsieur le Maire expose que l'Association de jumelage demande tous les deux ans une subvention pour les échanges scolaires des élèves. Celle-ci s'élève à 1000€ pour chaque commune.

Après délibération, cette subvention de 1000€ est accordée à l'unanimité des voix, à l'association du comité de jumelage.

4) Ayant reçu le 27 août dernier la délibération, du 9 août 2010, du conseil municipal de Sains en Amiénois, « pour la révision du tarif cantine ». Monsieur le Maire propose de prendre une délibération définitive qui amène les deux écoles du RPI à facturer, pour les primaires, 4.15€. Il est dit par la même occasion que pour la maternelle nous resterons au prix de 3.15€ et que le montant de la garderie restera identique à celui de l'année scolaire 2009/2010.

Le conseil adopte à l'unanimité des voix, le nouveau tarif cantine pour les primaires à 4.15€.

5) Monsieur le Maire laisse la parole à Madame HEN IN qui s'est occupée du dossier RPI. Après consultation, c'est l'entreprise TAQUET qui a été retenue pour assurer le transport des élèves entre les écoles de Sains en Amiénois et de Saint- Fuscien. Le coût de cette prestation s'élève à 3000 €, jusqu'à la fin de l'année et les discussions se poursuivent avec Amiens Métropole pour la prise en charge de cette dépense qui entre dans les compétences de la Communauté d'Agglomération. Elle distribue les horaires des allers retours des élèves de chaque commune et précise que dès jeudi matin 2/09/10, le bus sera présent.

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité de mettre en place les crédits nécessaires pour la couverture de cette dépense.

6) Monsieur le Maire et Madame HENIN se sont rendus mardi 31 août à Sains en Amiénois pour signer une convention tripartite, qui fixe les règles de fonctionnement pour le RPI. Il a été décidé de désigner deux élues qui seront membres de la commune, de cette convention de suivi.

Madame HENIN et Madame LEFEBVRE sont candidates, ces deux personnes sont élues à l'unanimité des voix.

7) Le tarif de la location de la salle polyvalente pour des actions de formation compatibles avec le planning d'occupation de cette salle est fixé à 150 €/jour.

Ce tarif est adopté à l'unanimité.

Après ces délibérations, Monsieur le Maire informe le conseil d'une réunion de proximité d'Amiens Métropole. Elle se tiendra le 22 septembre qui proposera le programme.

Monsieur le Maire laisse la parole aux rapporteurs des différentes commissions, afin de faire le point sur leurs travaux.

- **Finances** : Une prochaine commission aura lieu pour préparer une prochaine décision modificative.
- **Travaux** : Le pignon extérieur de l'école et la garderie sont terminés. Les murs de la cour « intérieurs de l'école » seront au budget 2011.
- Le réfrigérateur de la cantine va être remplacé.
- La peinture du couloir de la salle polyvalente est terminée.
- Il est demandé de prévoir la taille des haies de la RD7.
- Voieries du Petit Many, un constat avec le SIVOM vient d'être fait concernant les travaux d'aménagement des voieries du petit Many. Nous attendons un rapport.
- Il est signalé que la piste cyclable est rétrécie entre Sains en Amiénois et Saint- Fuscien suite aux travaux agricoles.
- **Fêtes** : Le bilan des stages été est très positif. Il est en projet de faire venir en été 2011 « momencirque », mais il faudra demander l'autorisation à la Métropole pour l'installation sur le terrain de foot, Monsieur BACRO souhaite l'établissement d'un budget prévisionnel.
- Ce samedi 4/09/10 salon des associations se tiendra.
- **Urbanisme** : Implantation d'un poulailler, route de Cagny. Plusieurs lettres manifestant l'inquiétude des riverains nous sont parvenues en mairie. La municipalité suit attentivement le dossier.
Madame BELVALETTE demande combien de maisons vont être construites au Clos Montplaisir. Il lui est répondu que le permis d'aménager, actuellement en cours d'instruction comporte onze parcelles.
- **Cadre de vie** : Christian LUSSON fait part de l'avis et des recommandations formulées par le jury des villages fleuris. Nos efforts ont été par ailleurs remarqués avec des encouragements à poursuivre.

Fin de la séance à 22 H 45